

PROCÈS- VERBAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

du lundi 11 mai 2026, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENCE M. Adrien Pagnier

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacune et chacun d'avoir répondu présent à la convocation. Il salue particulièrement M. Roland Huguenin-Dumittan (PS), qui a remplacé M. Baptiste Vaucher, démissionnaire. Il a déjà siégé au sein de cette Assemblée, mais en tant que suppléant. Désormais, il est membre du Conseil général à part entière. Son remplaçant comme suppléant n'a pas encore été nommé. Il souhaite également la bienvenue au public ainsi qu'à la presse.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 38 membres

Majorité absolue : 20 voix

Majorité qualifiée : 26 voix

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller et Tobias Tüller.
- **Pour le PS** Nicolas Béranek ; Nathalie Buri Beeler ; Wilson Edoh (*suppléant*) ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Margherita Giovenco ; Jean-Marc Hirschy ; Roland Huguenin-Dumittan ; Raphaëlle Javet ; Emil Margot ; Cécile Mermet et Iresha Udugampola (*suppléante*).
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Jean-Luc Etienne (*suppléant*) ; Loïc Frey ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Meryl Grosrenaud (*suppléante*) ; Marie France Perrin et Florian Stirnemann.

Excusés 8 membres Jean-Pierre Cattin (PS), remplacé par Wilson Edoh ; Katia Della Pietra, remplacée par Iresha Udugampola ; Miguel Dominguez (PS) ; Océane Parrod (PLR) ; Thierry Ray (AGORA).



remplacé par Meryl Grosrenaud ; Fabienne Robert-Nicoud (PS) ; Niels Rosselet-Christ (UDC), remplacé par Jean-Luc Etienne et Andy Willener (PLR), remplacé par Floriane Burri.

Vacant Un siège de membre suppléant du groupe socialiste en cours de repourvoiement.

La conseillère et les trois conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, M^{me} Alexandra Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, deux techniciens du son, ainsi que sept spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 23 mars 2026
3. Lettres et pétitions
4. Crédit de 250'000 francs pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble rue des Marronniers 14 à Môtiers
5. Achat de la parcelle 2970 du cadastre de Buttes
6. Classement de la motion du groupe socialiste « *Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune* »
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2026

GED 90881

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. LETTRES ET PETITIONS

Aucun courrier n'est parvenu au président.

4. CREDIT DE 250'000 FRANCS POUR LA RENOVATION D'UN APPARTEMENT DANS L'IMMEUBLE RUE DES MARRONNIERS 14 A MOTIERS

GED ACG 90647 | RCG 88402

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yann KLAUSER (cc) indique qu'effectivement le Conseil communal présente une demande de crédit pour la rénovation de cet appartement dans l'immeuble des Marronniers 14 à Môtiers. Ce bâtiment se trouve à l'est du parc Girardier et il a été habité pendant 42 ans par un couple. Ensuite, Madame a dû finalement partir au home. L'année passée, cet appartement a subi quelques modestes rafraîchissements, mais vraiment pas de fond en comble, quelques coups de peinture seulement. En le visitant, le dicastère s'est rendu compte qu'il était vraiment quasi vétuste. Il a donc été décidé de demander à un bureau d'architecture de soumettre une proposition parce que la répartition des pièces n'était plus d'actualité, c'était difficilement jouable avec cette configuration. Il a été décidé de le revoir de manière importante.

C'est une décision qui a aussi été prise puisqu'il est situé au rez-de-chaussée. Il est bien placé et sera accessible par une ouverture créée sur le jardin.

Le bureau d'architecture a déposé une proposition. Des contacts ont été pris avec les artisans locaux. La répartition du budget, comme mentionné dans le rapport, est une ébauche. Ce n'est pas forcément la répartition définitive puisque des contre-offres seront demandées. Cela permettra de comparer les prix, mais aussi de voir ce que les entreprises proposent au niveau des travaux.

Le chauffage au sol ne sera pas installé, car le reste du bâtiment, les trois autres appartements et son mitoyen sis Marronniers 12, qui compte deux appartements, ne disposent pas de cette infrastructure. Si ce chauffage devait vraiment être installé pour cet appartement, une distribution particulière devrait être mise en place en générant des coûts importants. Voici donc ce projet de rénovation proposé, mais sans faire du luxe.

Quant au loyer, M. Klauser précise qu'il y aura une augmentation. Le loyer à l'époque était de 525 francs, plus les charges. La proposition est de passer à un loyer de 1'000 francs par mois, plus les charges. Le loyer est de la compétence du Conseil communal. Il va certainement revenir sur ce sujet pour l'affiner, avant de trouver des locataires. Mais ce qui est important ce soir, c'est l'acceptation de ce crédit pour que les travaux puissent commencer et ainsi louer cet appartement au plus vite.

Le président cède la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M^{me} Céline RUFENER ESCHLER (PLR) s'exprime au nom de la CGF : « *La Commission financière a examiné, lors de sa séance du 20 avril 2026, la demande de crédit de 250'000 francs destinée à la rénovation complète d'un appartement situé rue des Marronniers à Môtiers.*

Le financement prévoit un prélèvement de 10 % du montant investi dans le fonds lié à la réserve d'entretien du patrimoine financier communal, conformément à la votation acceptée en décembre 2024. Il s'agit du premier prélèvement effectué selon ce nouveau mécanisme.

Le projet prévoit une adaptation du loyer, avec une augmentation mensuelle de 475 francs, portant le loyer futur à 1'000 francs. Les charges mensuelles estimées à 300 francs ont été jugées possiblement insuffisantes au regard des coûts actuels de l'énergie (chauffage au mazout, puis raccordement futur au CAD). À ce sujet, la Commission financière a rendu attentif le Conseil communal du fait qu'il est généralement plus aisé d'effectuer une restitution ultérieure des charges aux locataires que de procéder à une adaptation à la hausse de celles-ci.

Les discussions de notre commission se sont principalement concentrées sur les coûts de maçonnerie, estimés à environ 90'000 francs, considérés comme élevés. La Commission a relevé que les coûts liés à la démolition et à la construction n'étaient pas clairement distingués dans le devis, ce qui complique l'analyse détaillée de ce poste.

Afin d'assurer une maîtrise des coûts et une transparence accrue, le Conseil communal a précisé que trois offres par corps de métier seront demandées.

La Commission financière a enfin pris note que la Commission des bâtiments ne s'était pas encore prononcée sur ce projet au moment de la présentation du dossier. Ce point n'a, me semble-t-il, pas été complété dans l'arrêté qui nous a été présenté.

Au terme de ses discussions, la Commission financière préavise favorablement l'octroi du crédit, par 8 voix pour et une abstention. »

Le président demande à la Commission des bâtiments (CBAT) si elle souhaite s'exprimer. Cela n'étant pas le cas, il laisse la parole aux différents groupes.

M^{me} Raphaëlle JAVET (PS) prend la parole en ces termes : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport concernant la rénovation d'un appartement à Môtiers, propriété de la Commune.*

Sur le principe, notre groupe est tout à fait favorable à l'octroi de ce crédit. De toute évidence, cet appartement doit être rénové sans tarder, d'autant plus qu'il est inoccupé depuis plusieurs mois. Il serait regrettable de laisser plus longtemps vide un logement idéalement situé au centre de Môtiers.

Cela dit, à la lecture du rapport, quelques réflexions ont émergé au sein de notre groupe. Tout d'abord, le montant estimé pour les travaux : bien qu'il s'inscrive dans une fourchette réaliste pour ce type de rénovation, il peut paraître relativement large de prime abord... Une réflexion plus explicite sur la vocation future de ce logement aurait également été bienvenue : s'agit-il de répondre prioritairement aux besoins d'une famille, d'un couple ou de personnes âgées ? Une telle orientation pourrait utilement guider certains choix de rénovation.

Par ailleurs, aucun entretien significatif n'a été entrepris depuis plusieurs décennies dans cet appartement, ce dont témoigne son état actuel défraîchi. Même si les précédents locataires n'ont peut-être pas formulé de demandes particulières, une si longue période sans travaux interroge quelque peu.

Plus généralement, ce dossier soulève la question de la stratégie communale en matière de gestion et d'entretien des logements appartenant à la Commune. Nous sommes conscients que le suivi régulier, l'entretien et l'anticipation des rénovations représentent une tâche complexe. Toutefois, il nous semblerait utile que le Conseil communal puisse porter une attention particulière à cette question. Il s'agit de veiller à une offre de logement de qualité, tout en restant évidemment bon marché. Une réflexion sur les locataires cibles de ces logements, par exemple des familles ou des personnes âgées, pourrait également être développée lors de futures rénovations.

Cela étant dit, le crédit qui nous est présenté ce soir recueille la pleine adhésion du groupe socialiste, et c'est donc à l'unanimité que nous l'accepterons. »

M. Tobias TÜLLER (PLR) s'exprime à son tour : *« Le groupe PLR acceptera le crédit de 250'000 francs pour la rénovation d'un appartement de l'immeuble sis rue des Marronniers 14 à Môtiers.*

Ces travaux de rénovation, qui représentent un investissement brut de 250'000 francs, pourront bénéficier d'un prélèvement à la réserve d'entretien du patrimoine foncier d'un montant égal à 10 % du montant investi, soit 25'000 francs.

Nous tenons à souligner que lesdits travaux permettront tant de valoriser le patrimoine bâti communal que de réduire les charges futures de cet appartement.

Dès lors, le groupe PLR demande au Conseil communal de bien vouloir revoir le montant du loyer brut à la hausse, afin de correspondre au prix du marché et ainsi d'éviter de réaliser de la sous-enchère. »

M. Jean Noël BOVARD (POP) précise en préambule que la CBAT a approuvé ce crédit à l'unanimité, puis poursuit au nom de son groupe : *« Il nous est demandé ce soir d'approuver un crédit de 250'000 francs pour la rénovation d'un appartement à Môtiers.*

C'est un montant certes important, mais qui se justifie par le fait que les transformations prévues sont conséquentes :

- Démolition quasi complète des murs et cloisons.
- Réfection et isolation de la dalle de fond.
- Isolation des murs donnant sur l'extérieur.
- Réfection, modernisation et mise aux normes des installations de chauffage, sanitaires et électriques.
- Reconstruction des cloisons.
- Nouvelle cuisine, nouvelle salle d'eau, nouveaux revêtements de sol, nouvelles peintures, nouvelles fenêtres, nouveaux plafonds et j'en passe.

Bien que nécessaires, ces importants travaux ont laissé perplexes certains d'entre nous quant à leurs pertinences. Quand nous en avons discuté en section, certaines questions sont ressorties, questions que je vais donc poser au Conseil communal.

- *Pourquoi un tel laisser-aller dans l'entretien de cet appartement ?*
- *Pourquoi plus de trente ans sans travaux un tant soit peu conséquents ?*
- *En fin de compte, pourquoi la Commune entretient-elle un important parc immobilier de locations ? Est-ce uniquement avec le but de faire du profit ou plutôt, comme nous l'espérons, à visée sociale afin de maintenir des appartements à des prix abordables pour les classes situées dans la partie moyennement basse voire inférieures ?*

Quoi qu'il en soit, le POP acceptera dans sa grande majorité la demande de crédit telle que présentée. »

M. André ROSSELET (UDC) prend la parole à son tour : « *Le groupe UDC est favorable à la rénovation de cet appartement situé à Môtiers. En effet, aucuns travaux d'importance n'ont été entrepris depuis de nombreuses années et il apparaît aujourd'hui nécessaire d'intervenir afin de maintenir ce bien dans un état conforme aux exigences actuelles de confort, de sécurité et d'entretien.*

Cette rénovation permettra non seulement de préserver la valeur du patrimoine immobilier, mais également d'éviter une dégradation importante du logement et des coûts supplémentaires à l'avenir.

Le groupe UDC soutient ainsi cette demande de crédit et estime qu'il s'agit d'un investissement nécessaire pour la préservation du patrimoine du bâti communal. »

M^{me} Meryl GROSRENAUD (AGORA) indique que son groupe rejoint apparemment l'ensemble de l'hémicycle pour valider ce crédit. Il lui semble tout à fait nécessaire pour l'entretien des biens immobiliers de la Commune.

M. KLAUSER (cc) remercie les groupes pour leur accueil et souhaite tout d'abord répondre au groupe socialiste par rapport aux montants relativement larges. L'évaluation a été fournie par les entreprises par le biais des devis. Comme expliqué en préambule, des contre-offres seront demandées, ce qui pourrait aussi revoir ces projections à la baisse. Il relève toutefois que l'indice du prix à la construction a augmenté de manière drastique. Les coûts sont donc toujours plus importants. C'est dans tous les domaines un peu la même chose, mais le Conseil communal est sensible à cette problématique. Une attention particulière sera portée au niveau des investissements pour qu'ils soient les plus logiques possibles sans péjorer les comptes. Il n'a pas été fait de surenchère. Cette enveloppe a été fixée par l'architecte.

Concernant le type de locataire, il conçoit que cet appartement pourrait accueillir une famille monoparentale ou un couple, ou peut-être deux personnes âgées. Quoiqu'il en soit, une fois les lieux investis, les locataires aménageront les deux pièces comme ils en auront envie. L'une d'entre elles peut devenir un bureau ou une chambre à deux lits. Il y a plusieurs possibilités. Par contre, ce ne sera pas pour

une grande famille, cela reste un 3.5 pièces, mais qui permettra de la « modularité ». Le fait de pouvoir accéder au rez-de-chaussée améliore aussi la situation, si des personnes à mobilité réduite sont accueillies.

Par rapport à la stratégie de location, il précise que ce sujet a été abordé au sein du dicastère. Il n'y a pas encore vraiment d'objectifs ni de vision à terme, mais il est conscient que ce serait bien d'en avoir une, parce qu'à chaque fois qu'il y a un appartement libéré, ces mêmes questions se posent, aussi au sein du Conseil communal.

À la question du POP, il explique que certains logements sont à loyer modéré et/ou accueillent des personnes âgées. Dans ces cas, les rénovations réalisées sont un peu plus light pour que le loyer reste aussi acceptable. Il y a également des personnes d'un certain âge qui résident depuis 20 ou 30 ans dans leur appartement, mais qui ne demandent pas forcément de rénovations, ces personnes sont bien dans leur chez-soi. On ne va pas trop aller les déranger, on ne va pas arriver avec nos pots de peinture et leur dire maintenant, vous devez vous cloisonner dans deux pièces, on va refaire votre appartement ! Le dicastère n'est pas avare, il fait les rénovations demandées, il remet à niveau ce qu'il faut, sans être proactif, il est vrai. C'est une approche, peut-être pas la meilleure, mais qui reste justement proche des locataires.

En prenant l'exemple de ce qui se déroule ces derniers temps à Lausanne, où il y a des barres d'immeubles entières qui sont vidées et refaites, des fois à coups de millions, les loyers montent et après les locataires ne peuvent plus y rester non plus. Ce n'est pas une super politique, à son avis. Donc M. Klauser pense que Val-de-Travers a l'avantage d'avoir un peu de tout. C'est une formule qui fonctionne. La Commune a une trentaine d'appartements en location, elle n'a pas non plus un parc immobilier gigantesque. Sa gestion est assurée au fur et à mesure, de manière assez pragmatique. Donc à la question s'il y a du laisser-aller, il répond que non. Le dicastère est sensible à la situation globale et il évolue avec. À la question du PLR par rapport aux loyers, il prend en compte la remarque. Le Conseil communal ouvrira la discussion le moment venu lors de la mise en location.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble à la majorité simple.

C'est par 36 OUI que le Conseil général approuve le crédit de 250'000 francs pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Marronniers 14 à Môtiers, tel que présenté par le Conseil communal. Il y a 1 abstention.

5. ACHAT DE LA PARCELLE 2970 DU CADASTRE DE BUTTES

GED ACG 88788 | RCG 88766

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que comme mentionné dans le rapport, le Canton, via son office des faillites, a contacté la Commune pour savoir si cette dernière voulait faire une offre pour cette parcelle. Il a semblé donc important au Conseil communal de proposer cette offre à la CGF puis au Conseil général. La parcelle est intéressante parce qu'elle va être modifiée en partie en zone d'activité économique (ZAE) et en partie en zone d'habitation dans le plan d'aménagement local (PAL) qui est en cours de révision. C'est une parcelle assez importante compte tenu de son nombre de mètres carrés, elle est bien située, et il semble important, utile et nécessaire de faire une offre. Le montant a été calculé sur la base d'une analyse du coût de l'équipement de la zone et de la parcelle. Et il est donc proposé un montant de 20

francs. Le montant est accepté par l'office cantonal des faillites et en partie par les membres de l'hoirie. En effet, l'aval de deux membres sur quatre de l'hoirie est encore attendu pour pouvoir déposer cette offre.

Le président cède la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. Florian DREYER (PLR) s'exprime au nom de la CGF : *« Lors de la séance du 2 mars dernier, la Commission de gestion et des finances a traité avec attention le sujet qui nous occupe actuellement, à savoir l'achat de la parcelle 2970 du cadastre de Buttes.*

Une grande majorité de notre Commission était convaincue par les arguments amenés par le Conseil communal, qui souhaite poursuivre le développement économique de notre commune en permettant le développement d'entreprises régionales ou l'installation de nouvelles entreprises. Les deux points précédemment cités sont synonymes de création d'emplois ainsi que de nouvelles rentrées fiscales.

Pour une minorité de la CGF, ce n'est pas à la Commune de jouer aux agents immobiliers en achetant, équipant et revendant des parcelles. Il a également été relevé que l'achat de cette parcelle aurait pu se faire par des privés si ces derniers avaient été mis au courant de la vente.

Certes, ces arguments peuvent être entendus, mais la majorité de la CGF estime que l'achat de la parcelle par un privé pourrait bloquer le développement économique de la région. En effet, un privé sera peut-être tenté de faire de la surenchère pour vendre ses parcelles et ainsi dégager une marge, ce qui peut prendre plusieurs années sans retombées pour la région.

La Commune, quant à elle, se charge d'équiper la parcelle et de la revendre dans un délai plus restreint, pour notamment bénéficier de retombées fiscales. À moyen terme, notre Commune se doit de valoriser au mieux le peu de zones à bâtir laissées par le Canton pour notre vallée. Vous l'aurez donc compris, la Commission de gestion et des finances a préavisé favorablement cette demande de crédit. »

Le président demande à la Commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) si elle souhaite s'exprimer. Cela n'étant pas le cas, il passe la parole aux différents groupes.

M. Sébastien BURRI (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le PLR soutient à l'unanimité cette démarche visant à augmenter les surfaces ZAE et à permettre à la Commune de jouer un rôle actif dans le développement économique.*

L'acquisition de terrains ZAE est stratégique afin d'orienter prioritairement leur mise à disposition vers des entreprises à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois.

La localisation, notamment la proximité de la gare, constitue un atout majeur pour l'attractivité économique.

La possibilité d'activer rapidement la zone réservée en cas de besoin garantit une flexibilité importante dans la gestion du développement. Il est toutefois nécessaire de clarifier le devenir de cette zone réservée dans le futur PAL.

Le PLR tient à rappeler que le tissu économique de notre commune est constitué de PME, nous tenons à rappeler que certains artisans sont demandeurs de surfaces, ceux-ci doivent également bénéficier de ces opportunités.

Un investissement immédiat de 294'000 francs est prévu, auquel s'ajoutera le coût des lots, représentant un engagement financier significatif, mais nécessaire pour le développement futur de la commune.

Conclusion : le projet est soutenu comme un levier essentiel de développement économique local, à condition de maintenir un équilibre entre attractivité pour des entreprises à forte valeur ajoutée et soutien au tissu artisanal local. »

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole à son tour : *« L'achat de cette parcelle est une véritable opportunité pour la Commune qui pourra y permettre le développement d'industrie et/ou d'artisanat. C'est également une aubaine pour les membres de l'hoirie qui la possède de la vendre à un prix intéressant alors que la développer par eux-mêmes aurait été extrêmement délicat.*

Enfin, c'est une chance pour des entreprises locales de se développer ou pour des entreprises extérieures de s'implanter au Vallon.

Pour terminer, le fait que cette parcelle jouxte une autre parcelle à vocation industrielle et qu'elle se trouve à proximité de la gare sont des atouts supplémentaires à ne pas négliger.

Voilà 310'000 francs très bien investis pour l'emploi et le développement de notre commune. Le POP soutiendra donc sans hésitation ce crédit. »

M. Emil MARGOT (PS) ne souhaite pas épiloguer, mais informer que le groupe socialiste, pour les mêmes raisons qu'évoquées par les autres groupes, soutiendra également ce crédit à l'unanimité. Il souligne le bel état d'esprit de l'Exécutif, en rappelant le vote du crédit pour la réhabilitation du site Dubied. Au même titre, la proposition de cet achat est également une belle vision pour le développement économique de la commune, qui fait totalement sens dans le contexte actuel de révision du PAL. Le PS espère que cela ira pour créer cette zone d'activité économique.

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) remercie le Conseil communal pour son rapport très complet. Le groupe Agora va soutenir cette demande d'achat qui lui paraît très bon marché et de plus, se situe proche de la gare. Il demande tout de même de veiller à ne pas dénaturer l'endroit et de ne pas y laisser construire n'importe quoi.

M. Loïc FREY (UDC) fait l'intervention suivante : *« Le groupe UDC a étudié avec attention le rapport relatif à l'acquisition de la parcelle 2970 du cadastre de Buttes.*

Avant de continuer, on apprend ce soir qu'il n'y a qu'une partie de l'hoirie qui a accepté ce montant. Et là, dans le rapport, il est marqué : « a été formellement accepté par l'office des faillites et par les membres de l'hoirie. »

De ce fait, nous reconnaissons qu'il s'agit d'une belle opportunité pour notre commune. Disposer de terrains permettant d'envisager un développement économique futur peut représenter un atout stratégique pour Val-de-Travers. Nous comprenons également la volonté du Conseil communal d'anticiper les besoins en zones d'activités économiques.

Cependant, plusieurs éléments nous empêchent de soutenir cet achat dans sa forme actuelle.

Tout d'abord, nous estimons que le principe d'équité entre le secteur public et le secteur privé n'est pas respecté. Le rôle d'une commune ne devrait pas être celui d'un acteur immobilier qui achète, aménage et revend des terrains dans une logique proche de celle d'une agence immobilière. Pour notre groupe, la Commune doit avant tout agir comme facilitatrice, médiatrice et partenaire du développement économique et non comme concurrente du secteur privé.

Ensuite, nous entendons souvent l'argument selon lequel il faut attirer de grandes entreprises afin d'augmenter les recettes fiscales. Cette vision peut se défendre sur le papier, mais l'expérience montre que les grandes usines ou sociétés ne font pas forcément vivre les commerces locaux, les artisans ou les sociétés du Val-de-Travers.

Notre tissu économique repose avant tout sur les petites et moyennes entreprises. Ce sont elles qui font vivre nos villages, qui soutiennent les manifestations locales, qui consomment dans les commerces de proximité et qui participent activement à la vie associative de notre région. Il serait bon de ne pas l'oublier au moment de définir notre politique économique.

Nous pensons qu'une autre voie aurait pu être envisagée, notamment sous la forme d'un partenariat public-privé, permettant à la Commune d'accompagner le développement du site sans porter seule les risques financiers et immobiliers de l'opération. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC, dans sa majorité, refusera l'achat de ce terrain dans la forme proposée aujourd'hui. En revanche, nous aurions pu soutenir un projet construit sur une véritable collaboration entre partenaires publics et privés. »

M. SIMON-VERMOT (cc) relève qu'effectivement, lors de la rédaction du rapport et la transmission au Conseil général, le Conseil communal était pratiquement convaincu que les quatre membres de l'hoirie se seraient prononcés. D'ailleurs, ils ont été convoqués, les deux derniers, le 29 avril à l'office cantonal des faillites et ne se sont pas présentés a priori. C'est pour cette raison que le Conseil communal s'est permis d'avancer avec ce rapport. Effectivement, il est finalement allé un peu trop vite en besogne, car seulement certains membres de l'hoirie ont accepté. Par contre, l'office cantonal des faillites a, quant à lui, accepté ce montant. Cette proposition d'acquisition est une autorisation d'acheter et ne constitue pas une obligation. Le Conseil communal attend que les autres membres de l'hoirie se prononcent avant d'aller plus loin.

Par rapport à la concurrence entre le public et le privé, comme indiqué dans le rapport, la commune de Val-de-Travers n'a pratiquement plus de zone d'activités économiques en mains propres. Les transactions se font surtout en mains privées. Comme beaucoup d'autres propriétaires fonciers, il y a un peu de thésaurisation et les ventes se font rares. Chacun attendant que ça se vende un peu plus cher, un peu mieux et finalement il ne se passe pas grand-chose. Très régulièrement, la Commune reçoit des demandes par le biais de son service de l'économie et du tourisme pour savoir si nous avons encore du terrain. Le service est bien obligé de répondre que non.

D'ailleurs, les seuls terrains en possession de la Commune, dès qu'ils sont libérés, les gens appellent. Ceux de la Léchère à Couvet ont par exemple permis d'attirer des entreprises. Certains groupes pourraient penser que pour l'instant il ne se passe pas grand-chose au sein de WuXi STA, mais il y a quand même à peu près 150 employés. Il relève qu'il ne faut pas oublier que Celgene, à l'époque, était installée à Couvet et s'il n'y avait pas eu cette fusion en 2019, la plus grosse fusion de l'histoire des États-Unis de mémoire, peut-être que Celgene serait encore installée ici à Couvet, et la Commune aurait les mêmes problèmes que la ville et commune de Boudry. C'est-à-dire que faire de l'argent ? Malheureusement cela n'est pas le cas et c'est bien dommage. C'est un coup de chance d'avoir de telles entreprises et cette chance ne peut être saisie que si la Commune possède du terrain constructible. Dans le cadre de la fusion avec BMS, la nouvelle entreprise a dû se séparer de certaines lignes de production et malheureusement c'était celles de Couvet. Son siège est resté à Boudry avec Celgene qui s'appelle BMS maintenant. Toujours est-il que deux parcelles à La Léchère sont toujours en mains communales, mais elles sont actuellement préréservées pour une grande entreprise internationale qui devrait, si tout va bien, s'installer dans le courant de l'année ou au début de l'année prochaine. Cela a été discuté dans le cadre du budget 2026, mais là aussi, c'est seulement possible parce que le service cantonal de l'économie sait que notre Commune a des terrains à disposition et qu'il peut directement discuter avec le Conseil communal. Si la négociation doit intervenir avec un privé, c'est encore envisageable. Mais des fois, ce sont des parcelles qui sont partagées entre plusieurs privés. Pour l'exemple qui nous occupe ici, c'est une hoirie, il y a

d'autres cas où ce sont plusieurs parcelles qui sont possédées par plusieurs propriétaires. Et là cela devient très compliqué pour planifier l'installation d'une entreprise. C'est pourquoi il est vraiment très utile d'avoir ces terrains à disposition.

Cela ne signifie pas qu'une grande entreprise internationale s'installera à Buttes, ce terrain pourrait potentiellement être pour de l'artisanat, etc., peut-être pas pour cette zone, mais sur d'autres zones si la Commune arrive à mettre la main dessus. Il conçoit qu'il ne faut pas opposer les PME et les grandes entreprises. Le Conseil communal est conscient que le tissu économique local est principalement constitué de PME, qui font vivre aussi la commune. Il y a aussi de grandes entreprises, que ce soit le groupe Richemont à Buttes, Etel à Môtiers ou maintenant WuXi AppTec à Couvet, cela représente aussi des centaines d'emplois. Et c'est quand même important de le rappeler. Mais malheureusement, même pour les artisans, pour les PME, la Commune n'a pas de terrain actuellement à disposition. Il n'y a plus de ZAE non plus. Donc cette opportunité est très importante à saisir. M. Simon-Vermot espère avoir répondu aux questionnements du groupe UDC.

L'entrée en matière étant combattue, le président passe à son vote. Elle est acceptée par 33 OUI, contre 2 NON et 2 abstentions. Le président passe ensuite à l'examen de détail.

C'est par 31 OUI, contre 4 NON que le Conseil général approuve l'acquisition du bien-fonds 2970 du cadastre de Buttes pour un montant de 310'000 francs, telle que présentée par le Conseil communal. Il y a 2 abstentions.

6. CLASSEMENT DE LA MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « MISE À DISPOSITION DE LA POPULATION DES WC PUBLICS DANS TOUS LES VILLAGES DE LA COMMUNE »

GED RCG 83327

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports (DCSCS).

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) relève que cette motion était à cheval entre le DI et le DCSCS. Même si cette motion demandait peut-être un peu plus que de mettre en place des toilettes accueillantes, il a été décidé d'opter pour cette solution, qui se veut pragmatique. Elle a été menée en collaboration avec la Conférence des directions communales de la santé dans le canton. Une conférence de presse a présenté ce concept. D'autres communes ont participé à cette démarche.

La liste mentionnée sur le rapport n'est absolument pas exhaustive. Ce concept est ouvert à davantage d'établissements. Au début, c'était juste pour pouvoir aller sonder un petit peu les différents établissements publics. Ces premiers contacts ont été pris pour savoir s'ils seraient d'accord de participer. En tout cas, M^{me} Fuchs-Rota l'avait fait avec certains directement en bilatéral. Cette liste va s'étoffer, peut-être que d'autres établissements aussi désireront stopper parce qu'ils n'auront pas forcément fait une bonne expérience. De manière générale, il y a de très bons retours des villes qui ont mis en place ce concept.

Il y a certes toujours des nuisances, comme pour ceux qui offrent déjà des toilettes accueillantes sans avoir forcément l'autocollant, mais de manière générale, il y a vraiment de très bons retours, tant en ville de Neuchâtel qu'en ville de Bienne. C'était une manière de répondre à certains besoins. Il est toujours difficile de ne pas faire des blagues avec cette thématique. Elle pense en effet que ce serait un petit peu

compliqué de proposer un crédit se montant à des centaines de milliers de francs au Conseil général pour construire des toilettes publiques.

Cette démarche sera ouverte à d'autres établissements, mais pas que des restaurants. Peut-être que d'autres commerces, des bars, des kiosques, des établissements divers et variés seront favorables à tenter l'expérience. Si certaines entités ont envie de s'ajouter à cette liste, elles sont les bienvenues. Des établissements supplémentaires se sont annoncés, Goût & Région, les Mines d'asphalte, La Madi à Noiraigue et aussi l'Hôtel de l'Aigle.

M. Nicolas BÉRANECK (PS) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste est très satisfait de la réponse du Conseil communal à notre motion, notre texte proposait deux pistes : des WC « en dur » ou le concept de toilettes accueillantes. Le Conseil communal a retenu la variante la plus économique. Cela nous semble tout à fait approprié. »*

Nous tenons à saluer tout particulièrement la décision de coordonner le lancement avec d'autres communes ayant fait la même démarche. Cela assure une très bonne couverture médiatique et une diffusion efficace de l'information.

Nous soulevons toutefois une interrogation sur le montant de 200 francs par année. Est-il suffisant pour couvrir les frais réels et rendre le dispositif attractif pour les établissements sur la durée ?

Enfin, nous encourageons le Conseil communal à réfléchir à la communication en direction des personnes de passage, notamment les touristes, afin qu'elles puissent aussi bénéficier du dispositif. Vous l'aurez compris, notre groupe accepte le classement de cette motion en remerciant le Conseil communal pour son travail. »

M^{me} Adriana IOSET (POP) prend la parole à son tour : *« Le POP remercie le Conseil communal d'avoir retenu et mis en place la proposition du groupe socialiste de pallier le manque de toilettes publiques de notre commune par la mise en place d'un système de toilettes accueillantes.*

Comme en novembre 2024, lors du traitement de la motion, nous signalions un inconvénient de ce projet : les toilettes seront accessibles seulement pendant les heures d'ouverture des commerces qui y participent. Ce sera toutefois un progrès par rapport à la situation actuelle.

Le groupe acceptera le classement de la motion, d'autant plus que le groupe socialiste y est favorable. »

M. Nicolas JOYE (PLR) fait l'intervention suivante : *« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport précité relatif à la demande de mise à disposition de toilettes publiques dans tous les villages de la commune.*

Le groupe PLR acceptera le classement de cette motion.

Toutefois, il demande au Conseil communal de poursuivre l'étude afin de trouver des solutions pour les villages ne disposant pas de commerces ou de restaurants et qui, de ce fait, ne peuvent pas offrir de « toilettes accueillantes » comme par exemple à Boveresse.

Le groupe demande également au Conseil communal d'être attentif aux retours des commerçants concernant les éventuelles indisciplines ou incivilités des utilisateurs. »

M^{me} Christiane BARBEY-WEBER (UDC) indique que son groupe accepte le classement de la motion et remercie le Conseil communal pour son boulot.

M^{me} Marie France PERRIN (AGORA) s'exprime en ces termes : *« Le groupe Agora a pris connaissance du rapport de la Commune sur la motion du groupe socialiste « mise à disposition de WC publics dans tous les villages de notre commune ». Un arrangement entre la Commune et les commerçants, principalement des établissements publics, a été trouvé, s'agissant de permettre à chacun d'utiliser le petit coin sans obligation de consommer. »*

Notre groupe se questionne sur le problème des jours de fermeture ainsi que pendant les vacances de ces établissements. Par exemple, la brasserie du marché à Fleurier, qui est fermée le dimanche et le lundi. Cette solution présente toutefois beaucoup d'avantages, notamment financiers et de salubrité. Notre groupe a décidé de soutenir le classement de cette motion. »

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) remercie les groupes pour leur enthousiasme. Elle entend bien les remarques sur le montant. Elle informe qu'au niveau cantonal, ce montant avait été décidé pour ne pas mettre à mal certaines communes. Si d'aventure, effectivement, après un premier bilan d'une année, il faut augmenter les montants, il sera possible d'en rediscuter. Cela coûtera toujours moins cher que de construire des toilettes dans chaque village. Concernant les heures d'ouverture, elle conçoit que c'est un dispositif qui est vite mis en place, peu contraignant, peu onéreux, qui, avec espoir, offre une bonne collaboration, mais qui effectivement ne va pas remplacer des toilettes publiques en fixe dans tous les villages, ouverts 24 h sur 24 avec un nettoyage. Ce sont des charges qui sont importantes. C'est pourquoi il a été décidé que pour l'instant, ce genre d'investissement n'était pas forcément souhaité, car d'autres projets très importants doivent être menés. L'intérêt prépondérant prime. Ce dispositif est déjà un premier pas dans la bonne direction. Elle espère mieux communiquer sur ces toilettes accueillantes et verra comment installer des panneaux pour les touristes.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le classement de la motion du groupe socialiste « Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune », tel que présenté par le Conseil communal.

7. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

7.1 Motions en suspens

M. SIMON-VERMOT (cc) informe que la réponse du Conseil communal aux motions suivantes est reportée de quelques mois pour des raisons internes à l'administration :

- Motion du groupe PLR « Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025.
- Motion du groupe PLR « Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025

8. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

8.1 Interpellations

8.1.1 Interpellation du groupe UDC concernant le projet de centre d'asile à Couvet

1. Quelle sera la capacité effective du centre dès son ouverture et quelles garanties la commune peut-elle obtenir quant à une éventuelle extension future ?
2. Quelles mesures concrètes la commune prévoit-elle pour assurer la sécurité publique et préserver le sentiment de sécurité des habitants ?
3. Pourquoi la population locale n'a-t-elle pas été consultée en amont du projet ? La commune envisage-t-elle une consultation ou une votation ?
4. Quelles seront les conséquences financières pour la commune (infrastructures, sécurité, services sociaux) ?
5. Comment la commune prévoit-elle de gérer les situations de conflits, de nuisances ou de comportements problématiques ?
6. Quels dispositifs d'intégration ou de suivi seront mis en place au niveau local ?
7. En cas d'augmentation des flux migratoires, la commune dispose-t-elle d'un plan pour faire face à une éventuelle hausse de la capacité d'accueil ?
8. Quels critères ont été retenus pour considérer cet emplacement comme adapté au tissu communal ?

DEVELOPPEMENT : Le projet de création d'un centre d'accueil à Couvet suscite des inquiétudes légitimes au sein de la population locale. L'absence de consultation préalable interroge quant à la prise en compte des réalités du terrain.

À l'échelle communale, les enjeux sont concrets : cohabitation, sécurité, qualité de vie et ressources locales. L'expérience du site existant montre déjà certaines difficultés (nuisances, tensions, etc.), qui risquent d'être amplifiées.

De plus, l'emplacement envisagé au cœur du village et de zones résidentielles pose la question de son adéquation avec le cadre de vie local. Une approche centrée sur la commune doit permettre d'évaluer l'impact réel sur les habitants et les infrastructures.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) informe que le Conseil communal répondra à cette interpellation lors du prochain Conseil général, comme l'autorise le règlement général.

Le groupe UDC, par l'intermédiaire de M. FREY, fait part de son insatisfaction.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) relève qu'il n'y a pas d'urgence sur ce projet communiqué en 2026 pour 2030. Aussi, le groupe peut attendre un mois.

8.1.2 Interpellation du groupe POP concernant l'éclairage nocturne de notre Commune

On nous a signalé que, depuis le carnaval, l'éclairage public restait allumé toute la nuit dans certains villages, notamment à Môtiers et Boveresse.

Nous nous sommes donc renseignés pour constater que l'extinction nocturne des passages piétons n'était plus autorisée par le Conseil d'État.

Nous comprenons l'argument du Conseil d'État disant que « la décision de déroger ou non ne doit pas reposer sur l'accidentologie constatée, mais sur le risque, qui se calcule en fonction de l'occurrence et de la gravité d'un accident. Le nombre de piétons se déplaçant entre minuit et 05h00 est effectivement faible, mais ceux-ci sont invisibles sans éclairage public. La gravité d'un éventuel accident serait très importante ».

Comme les exigences cantonales n'imposent pas d'éclairer en permanence les passages pour piétons, des éclairages sur détecteur sont notamment admis, permettant ainsi de réduire la pollution lumineuse. Ils sont déjà en service dans les communes de Cortaillod, de La Sagne et de Val-de-Ruz.

De plus, dans les zones 30 et sous certaines conditions (là où les phares peuvent suffire à éclairer un piéton), il est admis de renoncer à l'éclairage nocturne.

Qu'est-ce que la commune de Val-de-Travers entend mettre en place pour que l'extinction soit rétablie rapidement, pour le plus grand bien des finances communales, des habitants et de la qualité de leur sommeil, ainsi que de la faune nocturne ?

Nous vous remercions de votre réponse et espérons que l'extinction revienne très rapidement à la norme tout en garantissant la sécurité des piétons noctambules.

M. KLAUSER (cc) relève qu'en effet, une partie du Val-de-Travers se retrouve de nouveau allumée durant la nuit et cela mérite quelques explications. Il informe qu'un communiqué de presse sera diffusé à ce sujet, il paraîtra dans le Courrier du Val-de-Travers mercredi 13 mai. Le Conseil communal a choisi de partir sur trois phases pour cet allumage à la levée de la dérogation de l'extinction du Conseil d'État. Il fallait alors éteindre l'entier du canton pour pallier la pénurie d'électricité. La fin de cette dérogation a fait que, dès le 1^{er} mai, les communes devaient soit allumer l'entier du territoire ou partiellement si les installations le permettent, soit allumer l'éclairage des passages piétons durant la nuit. Le Conseil communal a donc décidé de pratiquer en trois phases. Dès le 1^{er} mai, l'éclairage a été rallumé sur l'ensemble du territoire, mais seulement sur les parties où il y a des passages piétons pour répondre à la demande du Conseil d'État. Ce qui amène à nouveau beaucoup de lumière à travers notre vallon qui était dans la nuit pendant une longue période.

La deuxième phase, qui est en cours, consiste en l'adaptation des quelque 1800 candélabres compris dans différentes zones. En effet, il n'est actuellement pas possible d'éteindre un candélabre d'une zone, c'est toute la zone qui plonge dans le noir. Il n'y a pas de système intelligent comme dans d'autres communes, comme relevé par le groupe POP. Ce système serait pratique et permettrait d'allumer certains candélabres lors de manifestation notamment. Toutefois, le réseau ne le permet pas du tout. Cette deuxième phase permettra donc d'éteindre des zones tout en laissant les passages piétons donnant sur les routes cantonales. Cette solution permettra de réduire aussi de manière drastique l'éclairage public la nuit, pour essayer de tendre le plus possible à la situation datant d'avant le 1^{er} mai. Ces travaux seront réalisés notamment lors des réfections futures des traversées de Môtiers et de Fleurier pour ces villages. Comme cela a été réalisé à Couvet et à Travers, l'éclairage public a entièrement été rénové et permet cette distinction d'allumage des passages.

Quant au village de Buttes, c'est plus compliqué au niveau des zones. Ce village sera étudié spécifiquement pour assurer l'éclairage des passages piétons. À l'heure actuelle, le marquage de ces passages n'est pas dans l'axe des candélabres. Ce décalage est problématique et doit être corrigé. À terme, ce sera peut-être un éclairage solaire ou autre. La volonté est de continuer à économiser de l'énergie et de ne pas éclairer la nature tous azimuts. Certains candélabres ont déjà été supprimés dans cette optique. Malheureusement, il n'est pas possible d'aller aussi vite que souhaité, ces démarches ont un coût et imposent un franchissement étape par étape.

M. VAUCHER (POP) indique que son groupe est tout à fait satisfait de la réponse.

8.1.3 Interpellation du groupe POP concernant la possibilité de vendre des canettes jetables pendant l'Abbaye de Fleurier

Le Conseil communal a autorisé la vente de canettes en aluminium pendant la fête de l'Abbaye. Pour le POP, cette décision est un retour en arrière et surtout, l'ouverture d'une boîte de Pandore permettant à terme de revenir à la solution de l'utilisation de vaisselle à usage unique et du tout jetable.

Nous y sommes opposés, et particulièrement tant que les canettes ne seront pas consignées en Suisse (les Québécois y arrivent, pourquoi pas nous ?).

Au moment où les besoins d'aluminium dans le monde explosent, où son prix s'envole, cette matière précieuse et à fort impact énergétique et écologique mérite mieux que d'être jetée sur la place de Longeouse après avoir contenu une quelconque boisson.

Nous désirons savoir ce qui a motivé la décision du Conseil communal et attendons une réponse convaincante.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : *« Interpellé par une association participant à l'Abbaye 2026 concernant la vente des canettes en aluminium, le Conseil communal a décidé de clarifier une fois pour toutes cette question qui revenait pratiquement chaque année. Ainsi, il a pris la décision d'autoriser la vente de tels contenants, car l'aluminium est recyclable à l'instar du PET, qui est lui aussi permis lors de cette manifestation. Des points de collecte seront par ailleurs installés dans le périmètre de l'Abbaye pour les récolter.*

Et finalement, pour information, le taux de recyclage des canettes en aluminium atteint 91 % en Suisse. On ne peut donc pas les considérer comme des déchets ultimes voués à l'incinération. »

M. VAUCHER (POP) remercie le Conseil communal de sa réponse.

8.1.4 Interpellation du groupe POP concernant la salle d'attente de la gare de Fleurier

Nous avons constaté que la salle d'attente de la gare de Fleurier reste fermée en dehors des heures d'ouverture des guichets de transN.

Ce constat a été confirmé par un communiqué de presse paru dans le Courrier du Val-de-Travers, expliquant que la fermeture était due à des incivilités commises.

Voici l'horaire d'ouverture des guichets :

Lundi – Mercredi – Vendredi : 08h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Jeudi : 10h00 - 14h00 et 15h30 - 19h00

Il y a donc de nombreuses plages horaires où les trains arrivent à la gare de Fleurier et en partent alors que la salle d'attente est fermée. Il nous semble peu probable que des voyous se permettent des actes de violence ou de déprédation de matériel pendant des heures de circulation des personnes. La fermeture pourrait se faire pendant les heures où les trains ne circulent plus et où il n'y a vraiment pas de monde, c'est-à-dire entre 00h20 et 05h36.

Nous demandons au Conseil communal d'intervenir auprès de transN pour qu'une solution plus adaptée soit trouvée et que la salle d'attente retrouve sa fonction première, c'est-à-dire, celle de permettre à la population d'attendre le train à l'abri des intempéries, du froid et du chaud.

M^{me} IOSET (POP) développe cette interpellation comme suit : « Samedi 28 mars dernier à 9h30 il faisait -7°C à la gare de Fleurier. Pour les personnes en bonne santé munies de vêtements chauds, il était relativement supportable d'attendre le train sur le quai, car la salle d'attente était inaccessible. C'était sûrement une tout autre histoire pour la dame qui se déplaçait avec des cannes. La vie est faite de choix difficiles et cette dame devait décider si elle devait rester douloureusement debout ou froidement assise sur un des seuls bancs de la gare qui se trouvent côté bise.

Je ne sais pas ce qu'elle a fait, mais sa situation m'a laissée songeuse. Ce n'est pas le genre de scène qu'on s'attend à voir dans l'un des pays le plus riches du monde.

On nous dit que la salle d'attente est fermée en dehors des heures d'ouverture des guichets à cause des incivilités qui ont été commises. Des groupes de personnes mal éduquées squattent le lieu la nuit – ils sont même allés jusqu'à y faire un feu !

Toute la population paie donc pour les méfaits de quelques-uns. Et la salle d'attente est fermée au public le samedi à 9h30 du matin. Il y a quand même peu de chances que les oiseaux de nuit viennent griller leur cervelas à ces heures-là ! Le plus probable est qu'ils soient en train de faire un beau dodo !

Notre Conseil communal est-il favorable à la solution bancaire de transN ? Couper dans le confort de toutes et tous à cause de la malveillance de quelques-uns ? Ne peut-on pas trouver d'autres solutions ?

Quand notre très performant système de dépôt des sacs poubelle dans des Moloks a commencé, il était fréquent que certaines personnes déposent discrètement leurs sacs à côté des conteneurs pour éviter de payer la taxe. La Commune a réagi en se donnant les moyens de fouiller le contenu des sacs sauvages pour découvrir les coupables. Notre groupe fait confiance à notre Exécutif, nous sommes sûrs qu'une solution efficace et adaptée sera trouvée. »

M. Éric SIVIGNON (cc) répond ainsi : « Le Conseil communal ne se satisfait pas du tout de la situation. Dès la première annonce de réduction des horaires d'ouverture de la salle d'attente, il a écrit un courrier dans ce sens à transN. Et j'ai encore eu la responsable au téléphone cet après-midi à ce sujet pour savoir comment ils pouvaient avancer de leur côté. Vous l'aurez compris, c'est du domaine privé ferroviaire. La Commune n'a pas tous les pleins pouvoirs pour savoir quoi faire à cet endroit. Le fait est qu'il y a effectivement des déprédations qui vont coûter très cher à réparer, mais on ne se satisfait pas de cela et on va essayer de voir avec transN comment améliorer la situation. »

M^{me} IOSET (POP) indique que son groupe est satisfait de la réponse.

8.2 Questions

8.2.1 Question du groupe UDC à propos de la vente de terrains communaux

À la suite de la vente de plusieurs parcelles et bâtiments communaux, nous demandons des précisions sur les points suivants : comment le prix de vente de ces biens a-t-il été fixé ? Où et sous quelle forme ces ventes ont-elles été publiées ? Quels critères ont été retenus pour le choix des acquéreurs ?

Le groupe UDC a retiré sa question dans l'après-midi.

Le président, n'ayant pas reçu cette information, en prend acte.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21 h 00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin

Motions en suspens :

- Motion du groupe PLR « *Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR « *Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025